

## PROJET : FICHE DE POSTE

Code Fiche Répertoire National	Correspondance RIME	Correspondance UCANSS	Groupe RIFSEEP
TSAN000005	FP2AFSO3	0705 0706	2

### Conseiller Médical Expert Au département « Réclamations, Evènements indésirables et Vigilances »

<b>Structure</b>	Agence régionale de santé – Ile de France
<b>Direction de rattachement</b>	Direction de la veille et sécurité sanitaire
<b>Localisation géographique</b>	Siège : 13 rue du Landy Saint Denis 93

#### Contexte et enjeux de la fonction

L'Agence régionale de santé (ARS) d'Ile-de-France a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région, en coordination avec les partenaires et en tenant compte des spécificités de ses territoires. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins et à l'accompagnement médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers. Ses actions visent à améliorer la santé de la population et à rendre le système de santé plus efficient.

La direction de Veille et Sécurité Sanitaire assure la surveillance sanitaire, dans une perspective d'anticipation et d'action précoce, et veille à la prise en charge des alertes et situations exceptionnelles. Elle est en particulier chargée de :

- assurer la gestion des signaux et alertes ;
- structurer les démarches de planification et la gestion des moyens capacitaires autour de la préparation du système de santé et du dispositif ORSAN ;
- coordonner les acteurs de la veille et de la sécurité sanitaires en région ;
- inciter les professionnels de santé et le public au signalement et favoriser le retour d'information aux déclarants.

Le Département « Réclamations, Evènements indésirables et Vigilances » a pour mission de :

- Veiller à la gestion des alertes relatives à la sécurité des prises en charge, à savoir :
  - les réclamations déclarées par les usagers et fournir une réponse individualisée et de qualité à tous les requérants ;
  - les évènements indésirables et incidents déclarés par les professionnels de santé exerçant en secteurs sanitaire, médico-social et soins ;
- Piloter et coordonner le Réseau Régional des Vigilances et d'Appui (RREVA) afin d'organiser et renforcer la veille et la sécurité sanitaires en région.

Le département, dirigé par un responsable et un responsable adjoint, est constitué de :

- La coordination régionale sanitaire et la coordination régionale médico- sociale et ambulatoire. Par ailleurs un chargé de mission statistique est rattaché au département

Le pilotage régional du traitement des signaux selon leur criticité implique également les expertises métiers en délégations départementales (médecins, inspecteurs...)

### Missions principales

Les missions s'exercent sous la hiérarchie du responsable du département, en étroite collaboration avec les responsables de coordination du champ sanitaire du champ médico-social et de l'ambulatoire, le chargé de mission statistiques et les autres membres du département, ainsi que des différentes directions/services impliquées dans les SI et procédures métiers de l'ARS.

Le Conseiller Médical Expert « Réclamations, Evènements indésirables et Vigilances » est rattaché au Responsable du Département. Il ou elle est chargé(e) de :

#### 1. Apporter une expertise technique aux coordinations

- Apporter une expertise technique aux équipes pour l'instruction des réclamations et EIG EIAS et EI à impact individuel,
- Etre un référent métier en appui au chargé de mission statistique ;

#### 2. Assurer le pilotage et la coordination régionale du RREVA

- Animer le RREVA et assurer son pilotage (composé des structures franciliennes de vigilances et d'appui (3))
- assurer l'accessibilité des SRVA à l'ensemble des acteurs (professionnels de santé, usagers)
- être le référent Programme National pour la Sécurité des Patients pour l'ARS IDF auprès du Ministère

#### 3. Contribuer au développement et à l'analyse des bases de données SI VSS et SI REC

- Accompagner et contribuer au développement des analyses thématiques des données d'aide à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des prises en charge, en lien avec le chargé de mission statistique et les autres coordinations,
- Accompagner et promouvoir le développement de la déclaration et de la culture qualité et sécurité.

### Interfaces professionnelles

**Relations internes** : Toutes les directions de l'ARS (siège et DD)

**Relations externes** : Structures de vigilance, structures d'appui, tutelles des SRVA, fédérations hospitalières, Unions régionales des professionnels de Santé, ordres professionnels et autres partenaires institutionnels

### Profil recherché

Niveau : Médecin Inspecteur de Santé Publique, Praticien hospitalier de santé publique ou médecin spécialiste de santé publique ou médecin avec expérience pratique de santé publique

### Conditions particulières d'exercice :

- Poste soumis à astreintes : oui, astreintes médicale (2 par an environ)
- Poste soumis à déclaration publique d'intérêt (DPI) : oui
- Poste positionné au siège de l'ARS, des déplacements occasionnels voire périodiques sont à prévoir en délégations départementales

### Compétences

<b>Savoir</b>	<p>En plus des compétences médicales, un niveau de connaissances et d'expertise élevés est attendu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en droit de la santé et sur le secteur sanitaire et médico-social ;</li> <li>• en organisation du système de santé et des métiers de l'ARS et de</li> </ul>
---------------	---

	<p>l'Assurance Maladie ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en qualité et gestion des risques ;</li> <li>• en analyse et synthèse</li> <li>• en techniques et gestion en mode projet, outils de pilotage ;</li> </ul>
<b>Savoir-faire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination et animation d'un réseau d'acteurs</li> <li>• Représenter l'agence régionale de santé</li> <li>• Capacité organisationnelle et à rendre compte</li> </ul>
<b>Savoir-être</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sens de la communication, du dialogue et du relationnel</li> <li>• Sens du travail en équipe et en transversalité</li> <li>• Capacité d'argumentation et de négociation</li> <li>• Capacité de créativité et d'innovation</li> <li>• Rigueur, autonomie et dynamisme</li> <li>• Sens de la responsabilité</li> </ul>

### Références réglementaires

1. Instruction DGSS/VSS1/PP1/PP4/EA1/SG/DGOS/PF2/78 du 3 mars 2017 relative à l'organisation régionale des vigilances et de l'appui sanitaires
2. Instruction N° DGS/DUS/SGMAS/SHFDS/2016/40 du 22 janvier 2016 relative aux principes d'organisation des missions de veille et de sécurité sanitaire et des missions relevant des domaines de la défense et de la sécurité au sein des agences régionales de santé
3. Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé : article 160
4. Décret n° 2016-1644 du 1er décembre 2016 relatif à l'organisation territoriale de la veille et de la sécurité sanitaire
5. Arrêté du 20 février 2017 relatif aux critères de transmission à l'agence régionale de santé des signalements recueillis par les membres du réseau régional de vigilances et d'appui
6. Articles du code de santé publique : L.1435-12, R.1413-59, R.1413-62, R.1413-61 (à jour de 2017)